

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1104 accordant un secours au nommé Guesoud Moussa, blessé lors du bombardement du 22 juin 1940.

n° 1104

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 décembre 1940

Numéro JO
n° 529 du 31/12/1940

Date du numéro
31 décembre 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 566, du 21 juin 1940, instituant un Comité de secours de guerre

Vu l'arrêté n° 630, du 10 juillet 1940, portant provisoirement versement au fonds spécial de prévoyance des dons versés au Comité de secours de guerre

Vu le procès verbal de la Commission du Comité de secours de guerre en date du 6 décembre 1910.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- Un secours de deux cent cinquante francs (250 francs), payable sur le compte « Fonds spécial de prévoyance », au titre du Comité de secours de guerre, est attribué au nommé Guesoud Moussa, issu, coolie a la maison Dubois. blessé lors des bombardements du 22 juin 1910. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.